
PLAN DE PROPLETE DE L'ESPACE PUBLIC 2026 - 2031

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS :	4
INTRODUCTION	5
A. OBJECTIF STRATEGIQUE N°1: UNE GESTION PLUS OPTIMALE DE L'ESPACE PUBLIC	7
A.1. Réorganisation du Service	7
A.1.1. Redéfinition des zones d'interventions	7
A.1.2. Réorganisation des missions	8
A.1.3. Réévaluation des besoins et moyens	9
A.1.4. Révision des stratégies opérationnelles	9
Avaloirs	9
Graffitis	10
A.1.5. Redéfinition des axes d'interventions prioritaires	10
Dépôts clandestins	12
Sacs poubelles	13
Voiries régionales	15
Axes/zones commerçant(e)s	15
Quartier Nord	17
Nuisibles	19
A.1.6. Embellissement de l'espace public	20
B. OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 : RENFORCER ET DEVELOPPER L'EQUIPEMENT DEDIE A LA PROPETE PUBLIQUE	22
B.1. Corbeilles publiques	22
B.2. Cendriers publics	24
B.3. Bulles à verres, bulles à vêtements et Oliobox	24
B.4. Canisites	26
B.5. Réseau de toilettes publiques	26
C. OBJECTIF STRATEGIQUE N°3 : EVALUER DE MANIERE CONTINUE ET OBJECTIVE L'ETAT DE PROPETE DE L'ESPACE PUBLIC SCHAEERBEEKOIS	27
C.1. Indicateurs Objectifs de Propreté (IOP)	27
C.2. Evaluation constante de la qualité des prestations du Service Propreté	28
D. OBJECTIF STRATEGIQUE N°4 : CONSTRUIRE UNE MEILLEURE RELATION ET COLLABORATION AVEC LE CITOYEN	29
D.1. La sensibilisation	29
D.2. Activation citoyenne	31
D.3. Communication	32
E. OBJECTIF STRATEGIQUE N°5 : DURCIR LA POLITIQUE COMMUNALE A L'EGARD DES CONTREVENANTS	34

F.	OBJECTIF STRATEGIQUE N°6 : MIEUX COLLABORER ENTRE PARTENAIRES DE LA PROPRETE PUBLIQUE	37
F.1.	De nombreux acteurs impliqués dans l'entretien de l'espace public	37
F.2.	Collaboration avec l'Agence Bruxelles Propreté	38
	CONCLUSION	41

AVANT-PROPOS :

Le département Schaerbeek Propreté et Espaces Verts (SPEV) dédié à l'entretien de l'espace public compte au total 213 agents pilotés par 1 directeur de département.

- 136 sont directement affectés au service propreté. Parmi ceux-ci :
- 1 responsable du service propreté ;
- 1 responsable opérationnel ;
- 3 responsables de secteur ;
- 10 chefs d'équipe ;
- 95 agents affectés au balayage et à la vidange des corbeilles publiques ;
- 9 ouvriers affectés au Charroi pour le ramassage des déchets sur l'ensemble du territoire schaerbeekois et la conduite de véhicules spécifiques (camion, hydrocureuse, etc.) ;
- 7 agents affectés à la cellule « Recherche et Verbalisation », chargée du volet répressif et 2 engagements supplémentaires prévus ;
- 3 agents affectés à la gestion du tri des déchets ;
- 3 agents affectés au monitoring des activités de propreté et à la centrale d'appel.

En plus :

- 7 agents (5 agents de l'équipe relations citoyennes et 2 facilitateurs) sont chargés de sensibiliser les citoyens et de développer des projets fédérateurs et pédagogiques notamment à destination des écoles, des associations et des associations de riverains ;
- 2 agents affectés au Bureau d'étude sont chargés entre autres de relever les Indicateurs Objectifs de Propreté (IOP), de l'audit continu de la stratégie communale, de l'audit qualité et de développer des projets techniques en matière de propreté publique ;
- 1 agent est partiellement affecté à la communication ;
- 4 agents sont affectés à la gestion du personnel, au budget et aux marchés publics.

Le Service Espaces Verts, quant à lui, joue aussi un rôle en matière de propreté puisque c'est lui qui assure la propreté des espaces verts communaux. Celui-ci est composé de 61 agents :

- 1 responsable du Service Espaces Verts ;
- 6 chefs d'équipe ;
- 1 conservateur du parc ;
- 45 jardiniers ;
- 8 agents affectés à l'animalerie, l'élagage, la culture végétale et l'entretien des plaines de jeu.

INTRODUCTION

Le nombre quotidien de signalements, de demandes et d'interpellations citoyennes qui parviennent à la Commune en témoignent : les Schaerbeekois sont attachés à leur commune et soucieux d'évoluer dans un beau cadre de vie agréable et propre.

La propreté est en effet un facteur majeur de la qualité de vie, du bien-être et du sentiment de sécurité des habitants.

Pourtant, force est de constater que la propreté publique reste un véritable enjeu à Schaerbeek, comme partout ailleurs en Région bruxelloise où les actes d'incivilités et de salissures ne cessent de se multiplier depuis plusieurs années déjà, et ce malgré le travail quotidien des équipes de propreté.

Les crises successives – sanitaire, énergétique, migratoire, entre autres – et leurs répercussions sur la population, telles que la baisse du pouvoir d'achat, l'augmentation de la précarité ou encore la présence accrue de personnes en errance dans l'espace public, contribuent largement à cette situation.

Mais à cela s'ajoute également une gestion de l'entretien de l'espace public complexe, répartie entre différents acteurs et niveaux de pouvoir (communal et régional), posant un certain nombre de problèmes pratiques sur le terrain et empêchant les communes de mener à bien des politiques uniformes et donc pleinement efficaces sur l'ensemble de leur territoire.

C'est ce contexte global difficile, qui contribue à alimenter un sentiment, et parfois un état, de malpropreté, voire dans certains cas d'insécurité, qui a poussé la Commune à revoir sa stratégie en la matière.

Pour répondre à ces différents enjeux et être en mesure de mener une politique pleinement efficiente à Schaerbeek, le Service Propreté s'est donc lancé en juin 2023 dans un vaste processus de refonte de sa stratégie avec pour objectif final de se doter d'un nouvel instrument stratégique : un **Plan de propreté de l'Espace public 2026-2031**. Celui-ci est complété par un plan stratégique interne décliné en chantiers et actions concrètes pour les différents services du département SPEV, permettant la traduction opérationnelle des objectifs fixés dans ce plan politique.

Ce processus de refonte s'est décliné en **4 étapes clés** :

- 1) **Etape 1** : poser un **diagnostic** le plus juste possible sur la situation à Schaerbeek en :
 - **Sondant l'opinion des Schaerbeekois**. Une large enquête a donc été réalisée en juin 2023 et visait à récolter leur avis et leur ressenti sur l'état de propreté de leur commune et de leur(s) quartier(s). Cette dernière a recueilli pas moins de 1046 réponses, ce qui démontre encore une fois l'importance du sujet pour les habitants de Schaerbeek ;
 - **Développant des indicateurs objectifs de propreté** en vue d'évaluer de manière objective et continue l'état de propreté de l'espace public schaerbeekois.
- 2) **Etape 2** : organiser **des rencontres citoyennes**, quartier par quartier, pour discuter des résultats du sondage d'opinion, des réalités et problématiques rencontrées par les habitants des différents quartiers ainsi que des potentielles pistes de solutions. Celles-ci ont eu lieu courant 2024 ;
- 3) **Etape 3** : **réorganiser le Service Propreté et Espaces Verts**, en tenant compte des ressources tant humaines que matérielles pour optimiser les missions, aussi sur base du diagnostic posé et du fruit des échanges entre les équipes du Service Propreté et les Schaerbeekois ;
- 4) **Etape 4** : **réaliser un plan de Propreté publique** (et sa transposition opérationnelle via un plan interne au service) tenant compte de la réorganisation du service, de son expertise, des données objectives récoltées et du processus citoyen réalisé, en vue d'améliorer sensiblement la propreté sur le territoire de Schaerbeek.

Ce dernier, qui fait l'objet du présent document, s'articule autour de **6 grands objectifs stratégiques** structurés autour des **trois grands piliers d'actions** en matière de propreté publique :

- **Le pilier curatif reprenant les chapitres suivants :**
 - Objectif stratégique n°1 : **Une gestion plus optimale de l'espace public ;**
 - Objectif stratégique n°2 : **Renforcer et développer l'équipement dédié à la propreté publique ;**
 - Objectif stratégique n°3 : **Evaluer de manière continue et objective l'état de propreté de l'espace public schaerbeekois ;**

- **Le pilier préventif reprenant l'objectif stratégique ci-après :**
 - Objectif stratégique n°4 : **Construire une meilleure relation et collaboration avec le citoyen ;**

- **Le pilier répressif reprenant le chapitre ci-dessous :**
 - Objectif stratégique n°5 : **Durcir la politique communale à l'égard des contrevenants ;**

- Le 6^e et dernier objectif stratégique se consacre, quant à lui, à l'**optimisation de la collaboration entre partenaires de la propreté publique.**

De ces 6 grands objectifs stratégiques découlent **90 actions** à mettre en place ou à renforcer.

Il convient de souligner en outre que le plan de propreté porte une attention particulière **aux trois types de salissures ayant été identifiées lors du processus citoyen comme étant les plus incommodes par les Schaerbeekois à savoir les sacs poubelles, les dépôts clandestins et les petites salissures.**

Fort de ce processus et de ce plan de propreté, le Service Propreté dispose désormais d'une feuille de route claire, cohérente et ambitieuse dans cette volonté d'améliorer durablement et de manière tangible la propreté à Schaerbeek et ainsi, le cadre de vie des Schaerbeekois.

A. OBJECTIF STRATEGIQUE N°1: UNE GESTION PLUS OPTIMALE DE L'ESPACE PUBLIC

Riche de ses 130.000 habitants, sa diversité, son patrimoine, ses artères commerçantes, ses nombreux lieux de rencontres et espaces verts, ses quartiers résidentiels ou encore sa position stratégique, Schaerbeek compte parmi les communes les plus dynamiques et attractives de la Région bruxelloise.

Toutefois, cette richesse met aussi la Commune face à de nombreux défis, notamment en matière de propreté publique. Sa densité de population autour de 16.500 habitants par km² et sa situation privilégiée en font notamment une commune particulièrement fréquentée. Proche des institutions européennes, Schaerbeek abrite aussi sur son territoire des infrastructures de transports majeures telles que la gare du Nord ou encore la gare de Schaerbeek, générant chaque jour des flux importants de visiteurs. Elle compte également un quartier de prostitution fortement fréquenté et de nombreuses rues commerçantes dont la Rue de Brabant qui est l'une des artères brassant le plus de monde à Bruxelles. Elle est également le siège de médias nationaux et dispose d'infrastructures sportives de qualité comme le stade communal drainant du public venant de tout le pays. Enfin, elle accueille l'emblématique Parc Josaphat, lequel est un pôle d'attraction majeur, particulièrement durant la belle saison.

Schaerbeek se caractérise qui plus est par une grande mixité sociale et des quartiers aux profils très divers.

Cette configuration unique fait évidemment la force de Schaerbeek qui se révèle être une commune particulièrement dynamique et vivante mais qui challenge en revanche bien souvent nos équipes en charge de l'entretien de l'espace public qui doivent en permanence s'adapter aux enjeux et spécificités propres à chacun des quartiers.

Cette nécessité d'adaptation constante est en outre renforcée par une recrudescence globale des faits de salissures ainsi que par l'apparition régulière de nouveaux défis, liés à l'émergence de nouvelles problématiques ou à d'autres facteurs externes, lesquels exigent aussi une organisation particulièrement réactive et souple (fléau des bonbonnes de protoxyde d'azote, modification des horaires de collecte, nouvelles obligations de tri, grèves des équipes de nettoyage de l'Agence Bruxelles Propreté, etc.).

A.1. Réorganisation du Service

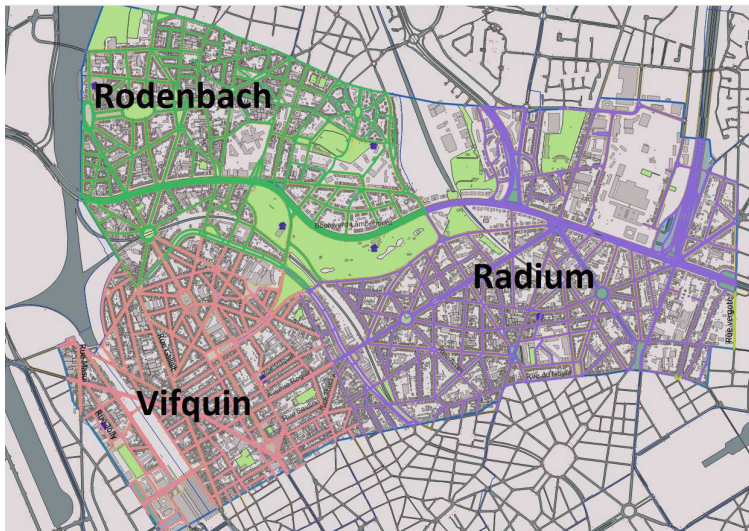
Pour être à même de répondre au mieux à ces différents enjeux, le Service Propreté s'est lancé en 2024 dans une vaste réorganisation, qui s'est matérialisée par l'élaboration d'un plan stratégique opérationnel interne.

A.1.1. Redéfinition des zones d'interventions

Parmi les grandes actions opérées : le nouveau découpage des secteurs, périmètres et quartiers d'intervention pour gagner en cohérence et en efficacité, constitue une évolution majeure.

Cette nouvelle organisation, visant à améliorer les résultats sur le terrain, crée en effet davantage de **cohérence** entre les différents lieux d'interventions, plus d'harmonie entre celles-ci et une répartition plus homogène et équilibrée des difficultés.

Ainsi, le Service Propreté compte désormais **3 secteurs opérationnels**, à savoir les secteurs *Rodenbach*, *Vifquin* et *Radium*, lesquels sont eux-mêmes divisés en 3 périmètres composés chacun de plusieurs quartiers de superficies différentes mais présentant des **spécificités** et types de **problématiques similaires**.



A.1.2. Réorganisation des missions

Autre action majeure déjà opérée, les missions opérationnelles ont été réorganisées pour une gestion plus optimale de l'espace public. Dans ce cadre, des équipes spécifiques dédiées à certaines tâches particulières ont été créées ou regroupées en vue de développer une **réelle expertise de terrain** pour les missions concernées mais aussi pour améliorer la **réactivité, la flexibilité et l'efficacité** opérationnelles. Notamment :

- Une équipe de nettoyage spécifiquement dédiée au **travail du week-end** a été mise sur pied afin de porter une attention particulière à cette période de la semaine où l'espace public est plus fortement investi et par conséquent plus fortement sali ;
- Chacun des trois secteurs d'intervention dispose désormais d'une équipe dédiée au **balayage mécanique** des rues, en renforcement du balayage manuel *où et quand* cela est nécessaire ;
- Pour ce qui concerne la **vidange des corbeilles**, une **équipe spécifique** est active sur l'ensemble des 3 secteurs du lundi au vendredi. Durant **le weekend, cette mission est externalisée** afin de gagner encore en **efficience**. Cette nouvelle organisation permet en effet de renforcer la mobilisation des agents pour la réalisation d'autres tâches en semaine ;
- Enfin, **l'équipe spéciale « Tri »** en charge de récupérer et acheminer les déchets ayant besoin d'un traitement spécifique au centre de tri et de stockage communal, dépend désormais également de l'organisation des secteurs de nettoyage.

Action 1 :

Mise en place d'une équipe spécifiquement dédiée au nettoyage des parcs et espaces verts.

A.1.3. Réévaluation des besoins et moyens

Cette réorganisation a également donné l'occasion au Service de réobjectiver ses besoins et moyens et de mobiliser de nouveaux outils en vue d'améliorer ses performances sur le terrain.

Actions déjà menées :

- Acquisition d'un **nouveau logiciel de gestion de la propreté publique** : *Schaernet*, visant à faciliter et améliorer encore la transmission et le suivi des signalements en interne. Ce nouvel outil permet une meilleure fluidité des échanges entre le dispatching et les équipes opérationnelles dotées récemment de tablettes. En outre, son utilisation permet de renforcer nos bilans statistiques, indispensables pour pouvoir orienter et réajuster au mieux les interventions du Service ;
- Acquisition d'un **nouveau moyen de locomotion**, les *Stuyf*, petits véhicules compacts et maniables permettant un gain de temps et d'efficacité considérables en facilitant les déplacements des agents et le transport du matériel au quotidien.

Action 2 :

Investir encore dans les moyens et équipements mis à disposition du Service pour plus d'efficacité et de confort dans les tâches quotidiennes (acquisition de compacteurs, petites machines sur accu, etc.).

A.1.4. Révision des stratégies opérationnelles

Cette réorganisation a par ailleurs amené le service à **questionner** également certains de ses *modus operandi*, notamment concernant certaines tâches plus spécifiques et particulièrement complexes comme celles liées à la gestion des avaloirs et des graffitis.

Avaloirs

La gestion des avaloirs est une tâche particulièrement ardue. Schaerbeek compte en effet près de **5600 avaloirs** sur ses voiries communales que le Service Propreté est chargé d'entretenir.

Dans les faits, chacun de ces dispositifs d'évacuation des eaux devrait être curé de manière préventive une fois par an. Toutefois, dans la pratique, cela n'est pas toujours possible, au vu du nombre important d'infrastructures mais aussi des contraintes techniques, opérationnelles, etc. auxquelles le Service Propreté est parfois confronté (conditions météorologiques, avaloir en zone de stationnement, etc.). Le Service intervient néanmoins directement quand cela est nécessaire (signalements citoyens, constats par les équipes de terrain, etc.) en vue de prévenir tout risque d'inondation en cas de fortes pluies ou pour régler un problème d'inondation déjà existant.

Une mission conséquente, donc, que le service propreté souhaiterait prendre en charge de manière plus optimale.

Action 3 :

Elaborer et mettre en œuvre un plan d'action spécifique « avaloirs ».

Graffitis

Si les **tags** peuvent être considérablement incommodants pour certains Schaerbeekois, il ressort toutefois du sondage que ceux-ci ne représentent qu'une minorité. En effet, sur les 1046 répondants au sondage, **seuls 3% d'entre eux identifient les graffitis comme étant particulièrement gênants.**

Au regard de ce constat et de la complexité que revêt la gestion de cette problématique, le Service Propreté a choisi de réorienter sa stratégie et de concentrer plutôt ses efforts sur d'autres types de salissures identifiées comme étant les plus incommodantes par les citoyens à savoir les dépôts clandestins, les sacs poubelles et les petites salissures.

En effet, le traitement des graffitis, proliférant en permanence dans l'espace public, est une **tâche particulièrement difficile** et relève d'un travail au cas par cas devant tenir compte des spécificités des différentes surfaces tagguées. Il n'est en effet pas rare que certains bâtiments soient classés ou fragiles, qu'il faille faire appel à des techniques ou produits particuliers ou encore qu'il faille demander des autorisations, des expertises, etc., par exemple auprès de la Commission royale des Monuments et Sites. Parfois, il est d'ailleurs impossible d'intervenir sans endommager le bien ou l'infrastructure concernée.

En outre, en fonction de la saison, notamment en hiver, ce travail peut parfois être soumis à quelques ralentissements ou être mis sur pause, entre autres pour des raisons matérielles, les machines ne pouvant supporter certaines températures.

Un travail de longue haleine, donc, demandant la mobilisation importante de moyens tant matériels qu'humains, qui oblige aujourd'hui le service, n'étant pas en capacité de prendre en charge l'ensemble des interventions, à ne traiter en priorité que les **cas urgents** (tags véhiculant des propos ou symboles haineux ou violents, etc.) ou se trouvant sur les **bâtiments communaux.**

Action 4 :

Elaborer un plan d'action spécifique « graffitis » permettant leur gestion efficiente sur les bâtiments communaux ainsi que sur le domaine public relevant de la compétence communale.

A.1.5. Redéfinition des axes d'interventions prioritaires

La réorganisation du Service lui a enfin donné l'occasion de revoir également ses **focus prioritaires** fondés sur les principaux **points noirs** identifiés conjointement par les équipes de terrain et les citoyens, ainsi que la manière de les appréhender de manière coordonnée entre les volets curatif, préventif et répressif.

Petites salissures

Les résultats du sondage citoyen indiquent que près d'1/4 des répondants (22%) considèrent que les petites salissures constituent **la salissure la plus incommodante** pour eux, la classant directement en tête du podium.

Et pour cause, la présence au sol de petites salissures telles que des canettes, des papiers d'emballage, des mouchoirs, des mégots, des déjections canines, de l'urine, ... est le lot quotidien de beaucoup de rues, lieux et espaces schaerbeekois et ce malgré un nettoyage régulier des équipes de propreté et la présence d'équipements de propreté publique à proximité des lieux salis.

Force est de constater en effet que les mauvaises habitudes ont la peau dure et que les petits gestes salissants – rapides et donc moins visibles – se multiplient, surtout dans les endroits fortement fréquentés (artères commerciales, abords d'écoles, arrêts de transports en commun, espaces verts, etc.).

Face à cela, le Service Propreté **multiplie les actions** :

- **Opérations de ramassage** de grande ampleur telles que par exemple les actions de ramassage liées au world clean up day et au grand nettoyage de printemps ;
- **Opérations de sensibilisation** ciblées sur une problématique ou un endroit spécifique ;
- **Opérations de contrôle et de verbalisation** visant souvent à prendre les salisseurs en flagrant délit ;
- En vue de lutter contre le fléau des mégots, développement d'un **réseau de cendriers enterrés** déployés dans des lieux stratégiques fortement fréquentés et actions de **distribution de cendriers de poche** ;
- Afin de lutter contre les déjections dans l'espace public, déploiement d'un **réseau de canisites** et actions de **distribution de sacs pour déjections canines** ;
- Déploiement d'un **réseau de corbeilles** adaptées aux différents lieux et à leur fréquentation : corbeilles de tri dans les parcs et espaces verts où l'on pique-nique, corbeilles Vigipirate en renforcement du réseau de corbeilles existant lorsque cela est nécessaire (événements, marchés, ...), corbeilles compacteuses pour les lieux de grande affluence, etc.

Le Service Propreté souhaite toutefois consolider encore son approche à l'égard de cette problématique :

Action 5 :

Continuer de soutenir la mise en place d'un système de consignes sur les bouteilles PET et les cannettes sur l'ensemble du territoire bruxellois. Cette solution serait efficace pour lutter contre la prolifération de ces petits déchets car elle encouragerait les consommateurs à rapporter leurs bouteilles et cannettes vides plutôt qu'à les laisser sur place, au bénéfice de la propreté publique, l'environnement, la santé animale mais aussi l'économie circulaire.

Action 6 :

Introduire dans le cadre d'un projet pilote des banc-poubelles mobiles tels que développés à Berlin, au sein d'espaces verts communaux durant la belle saison en vue d'offrir aux usagers des solutions d'évacuation à portée de main pour leurs petits déchets.

Action 7 :

Veiller au positionnement stratégique des infrastructures et équipements de propreté ainsi qu'à leur visibilité afin d'encourager leur bonne utilisation (nudges, ilots de propreté, cendriers enterrés, ...).

Action 8 :

Développer une action spécifique ciblant les déchets émanant des véhicules automobiles.

Action 9 :

Développer une action spécifique ciblant les déchets liés à la consommation de nourriture sur place.

Action 10 :

Multiplier les actions ciblées de sensibilisation et de répression dans les lieux et moments de forte affluence.

Dépôts clandestins

Le chiffre est sans appel : **plus de la moitié des déchets ramassés dans l'espace public sont des dépôts clandestins**, véritable fléau à Schaerbeek comme partout ailleurs en Région bruxelloise. Meubles, matelas, déchets de construction, pneus, toilettes, appareils électroménagers, poussettes, ... Tous ces déchets sont en effet trop fréquemment retrouvés sur la voie publique, et ce quel que soit le quartier, bien que certains lieux en soient hélas plus victimes que d'autres (présence d'un point d'évacuation de déchets tel qu'une corbeille, une bulle à verre, une bulle à vêtements, etc.). Le Service Propreté dispose d'ailleurs d'une équipe spécifique quotidiennement et exclusivement dédiée à l'évacuation des dépôts clandestins de grande taille.

Une réalité propulsant directement ces dépôts sauvages en **seconde place** du classement des salissures identifiées par les citoyens comme étant les plus incommodantes pour eux, juste derrière les petites salissures. 19% des répondants trouvent en effet que ce type de salissures nuit tout particulièrement au cadre de vie dans leur quartier.

Face à cette situation et dans cette volonté d'inverser la tendance, le Service Propreté porte une attention toute particulière à cette problématique en déployant de nombreuses actions et campagnes ciblées sur le sujet.

Actions déjà menées :

- Le service organise annuellement depuis plusieurs années déjà, en collaboration avec Bruxelles-Propreté, des **déchetteries mobiles** dans les différents quartiers de la Commune dans le but de permettre aux citoyens d'évacuer plus facilement, plus régulièrement et gratuitement leurs encombrants. Cette initiative connaissant un succès grandissant, répond à un réel besoin exprimé par les Schaerbeekois en recherche de solution de proximité. Pour encore mieux répondre à cette demande, depuis 2024, le nombre de campagnes a doublé passant de 2 à 4. Un espace "réemploi" est également disponible afin de récupérer et valoriser les objets encore en bon état.
- Des **campagnes de sensibilisation** sont régulièrement réalisées. Citons par exemple la campagne de communication « #Schaerbeektoutpropre » qui avait fait grand bruit, ou la prochaine campagne prévue au printemps 2026 : « Vous feriez quoi avec 2 millions d'€ ? ».
- **Le projet rubalise** consistant à délibérément laisser dans l'espace public et mettre en évidence des dépôts clandestins à l'aide de rubalises reprenant le montant de la taxe encourue afin de marquer les esprits et d'éveiller les consciences à cette problématique, a été mis sur pied.
- Des **opérations de sensibilisation et de verbalisation** ciblées sur cette problématique sont régulièrement menées.

Toutefois, l'ampleur du phénomène est telle que le service souhaite renforcer encore davantage son action.

Action 11 :

Multiplier les services et infrastructures de proximité pour faciliter l'évacuation des déchets ne pouvant être jetés dans le sac poubelle, notamment hors de l'espace public et en partenariat avec des acteurs locaux.

Action 12 :

Optimaliser et mieux promouvoir la collecte d'encombrants à domicile pour les Seniors proposée par le Service Propreté, et étendre ce service aux personnes à mobilité réduite.

Actions 13 :

Plaider auprès de Bruxelles-Propreté pour augmenter encore, dans la mesure du possible, le nombre de semaines de campagnes de déchetterie mobile et élargir ces campagnes à tous les types de déchets.

Action 14 :

Renforcer le réseau de boîtes à livres et de « *give box* ».

Action 15 :

Étudier la faisabilité de créer une recyclerie communale.

Sacs poubelles

La problématique des sacs poubelles, commune à l'ensemble de la Région bruxelloise, est également un véritable point noir en termes de salissures à Schaerbeek. Elle arrive d'ailleurs en **3^e position** des salissures considérées comme étant les plus inconfortables par les Schaerbeekois, 18% des répondants au sondage l'ayant classée n°1.

Parfois sortis au mauvais moment ou au mauvais endroit, parfois importés d'ailleurs, parfois oubliés par l'Agence Bruxelles-Propreté lors de ses tournées ou non repris car non conformes, ... Le résultat est toujours le même : **les rues se retrouvent quotidiennement jonchées de sacs et de containers** qui par effet domino, amènent eux aussi d'autres types de salissures et parfois même la présence de nuisibles. A noter de surcroît que la collecte en elle-même est source de salissures (sacs mal fermés, déchirés dans la précipitation, etc.).

Loin d'avoir solutionné cette problématique, la réforme de la collecte des déchets ménagers initiée en mai 2023 par Bruxelles-Propreté a apporté même dans certains quartiers encore plus de confusion et donc de saleté.

Bien que la collecte relève exclusivement de la compétence de Bruxelles-Propreté, la Commune se retrouve à en assumer les conséquences visibles dans l'espace public contraignant ainsi le Service Propreté à mettre en place une réelle stratégie visant au respect des jours et heures de sortie.

Actions déjà menées :

- **Actions de sensibilisation et de verbalisation ciblées** sur le respect des heures de sortie ainsi que sur la conformité des sacs.
- **Actions conjointes en collaboration avec l'Agence Bruxelles Propreté** notamment dans le cadre du Projet *Triathlon*.
- **Actions de distribution de calendriers** reprenant les horaires de sortie des déchets ménagers spécifiques à un quartier ou à une rue.
- **Actions de distribution de bacs orange.**

Pour aller encore plus loin dans la lutte contre cette problématique, le Service Propreté souhaite :

Action 16 :

Encourager l'usage de conteneurs rigides pour la présentation des sacs de déchets organiques (orange) et résiduels (blanc), surtout dans certains quartiers connaissant des problématiques spécifiques (présence de corneilles, renards, etc.).

Action 17 :

Poursuivre et renforcer le développement d'actions de sensibilisation et de verbalisation ciblées sur cette problématique.

Action 18 :

Continuer de plaider en faveur de la fin du système actuel de collecte de déchets ménagers dit « en porte à porte » pour évoluer vers un système de points d'apports volontaires tels que des containers enterrés intelligents, et ce afin d'apporter une solution sur mesure aux besoins des ménages et diminuer les nuisances liées à la gestion des déchets en milieu urbain. Schaerbeek est d'ailleurs depuis plusieurs années candidate pour tester ce nouveau système dans un quartier "pilote".

Voiries régionales

Les voiries régionales du territoire schaarbeekois (c'est à dire à charge de la Région) sont elles aussi bien souvent identifiées par la Commune et ses habitants comme de réels points noirs en matière de propreté publique. Un constat d'autant plus problématique que l'Agence régionale Bruxelles Propreté intervient le plus souvent sur des grosses artères et places de la Commune, et qu'elle définit seule sa stratégie opérationnelle en matière de nettoyage de l'espace public.

Le Service Propreté, concentrant son action sur les voiries sous sa responsabilité (à savoir 75% des axes schaarbeekois), est en contact régulier avec l'Agence, notamment lorsqu'il y a lieu de demander des interventions de rattrapage, mais ne dispose en revanche d'**aucun pouvoir de contrainte, ni de moyens suffisants** pour intervenir, le cas échéant, en lieu et place de Bruxelles Propreté.

Soucieuse cependant d'offrir à tous les habitants un service de propreté de qualité et d'assurer une **prise en charge équitable** de toutes les rues et quartiers, la Commune entend bien renforcer encore dans les années futures sa **collaboration** avec l'Agence Bruxelles Propreté en vue d'améliorer la gestion des voiries concernées.

Action 19 :

Renforcer davantage la collaboration avec l'Agence Bruxelles Propreté - Action développée dans le cadre de l'objectif stratégique n°6 !

Action 20 :

Renforcer le contrôle de la qualité des prestations de l'Agence Régionale pour la Propreté sur les voiries régionales et d'intérêt supra communal et signaler les situations problématiques de manière systématique afin d'offrir une qualité d'entretien uniforme sur l'ensemble du territoire.

Action 21 :

Renforcer les actions de sensibilisation et de verbalisation sur les artères de compétence régionale.

Axes/zones commerçant(e)s

Parmi les défis lancés à la Commune en matière de propreté publique, la problématique des déchets et containers commerciaux constitue également un véritable point noir. Ces derniers sont en effet la source de nombreuses salissures et nuisances dans l'espace public (odeurs, formation de dépôts clandestins, gêne au niveau du passage, etc.) et font dès lors l'objet de nombreuses plaintes citoyennes.

En effet, si les commerces doivent respecter leur environnement au même titre que les citoyens et se conformer à la réglementation en vigueur en matière de gestion et de tri des déchets, force est de constater que ces règles sont dans certains cas peu suivies sur le terrain.

Parmi elles, l'obligation de souscrire un **contrat d'enlèvement des déchets** auprès d'un opérateur agréé et de respecter les termes du contrat souscrit (dont les jours et heures de sortie de sacs et de conteneurs qui y sont fixés) n'est pas toujours observée. Cela pose des problèmes majeurs en termes de salissures.

On observe en effet, **régulièrement, que** certains établissements commerciaux laissent 7 jours sur 7, 24h sur 24 leurs **containers sur la voie publique** alors que ceux-ci doivent être rentrés impérativement en dehors des moments de

collecte. Il en résulte par conséquent une **présence quasi permanente de déchets** au niveau de ces axes commerçants, lesquels sont sources de nombreuses nuisances dont certaines évoquées supra.

En vue de répondre à cet épineux problème et rendre les quartiers concernés plus agréables et attractifs, le Service Propreté **a déjà mené les actions** suivantes :

- **Actions de sensibilisation ciblées** auprès des commerçants pour les inciter **au respect des modalités de sortie et de présentation des containers et déchets commerciaux** (réglementées dans le cadre du contrat qui lie à leur prestataire), notamment en collaboration avec le Service Commerces et les Gardiens de la Paix ;
- **Actions de sensibilisation ciblées** pour inciter au respect des règles de propreté et de **gestion des déchets par les ambulants lors des marchés**, en collaboration avec le Service Commerces.
- **Actions de contrôle et de verbalisation**, notamment en collaboration avec le Service Commerces, la Zone de Police et l'Agence Bruxelles-Propreté
- **Action pilote** visant l'introduction dans l'espace public d'**abris en bois pour conteneurs commerciaux** pour des établissements existants en manque de solution de stockage. Le but de ce test qui donne des résultats plutôt satisfaisants est de diminuer les salissures et nuisances dont ils sont à l'origine et améliorer ainsi le vivre-ensemble avec les habitants des quartiers concernés.

Toutefois, malgré la mobilisation du Service Propreté, la tâche reste immense. C'est pourquoi il souhaite faire de cet enjeu l'une de ses priorités et intensifier encore son action.

Action 22 :

Renforcer les actions de sensibilisation ciblées, notamment en collaboration avec le Service Commerces.

Action 23 :

Renforcer les actions de contrôle et de verbalisation, notamment en collaboration avec la Zone de Police avec un focus sur les **conteneurs commerciaux** présents dans l'espace public 7/24.

Action 24 :

Renforcer les collaborations avec les associations de commerçants pour faciliter les échanges et la mise en place de bonnes pratiques.

Action 25 :

Renforcer les actions ciblées pour lutter contre l'utilisation par les commerces des sacs blancs destinés exclusivement aux ménages. Pour ce faire, des actions conjointes seront notamment menées en collaboration avec l'Agence Bruxelles Propreté dans le cadre du projet « *fuchsialisation* » pour encourager les commerces sous contrat avec l'Agence régionale, à utiliser des sacs fuchsias pour l'évacuation de leurs déchets.

Action 26 :

Etendre le projet pilote d'abris bois pour les conteneurs commerciaux à d'autres lieux ou commerces identifiés comme problématiques et pour lesquels aucune solution n'est possible.

Quartier Nord

Certains quartiers schaarbeekoïses demandent plus d'attention et d'efforts aux équipes du Service Propreté que d'autres car salis à plus forte raison.

A cet égard, le cas du quartier Nord constitue un défi majeur pour la Commune.

Densément peuplé et fortement fréquenté, il se distingue par une combinaison unique d'**axes commerciaux importants**, de zones d'habitations et d'**infrastructures de transports majeures** qui contribuent à sa vitalité et à son attractivité. Mais cette force est également sa faiblesse puisque sa situation particulière, sa configuration, sa proximité immédiate avec la Gare du Nord et sa zone de prostitution confrontent le quartier à de **nombreuses difficultés** : faible indice socio-économique, présence de publics en situation d'errance, problèmes d'assuétudes et de santé mentale, problèmes d'insécurité, ... et bien entendu, par voie de conséquence, problèmes de propreté.

Si la Commune n'est pas compétente sur l'ensemble du quartier - certaines voiries étant à charge de l'Agence Bruxelles Propreté (quartier Brabant, rue du Progrès, etc.) - celle-ci doit en tout cas particulièrement redoubler d'efforts là où sa responsabilité est engagée en matière de nettoyage. Un véritable point noir qui met également à rude épreuve les équipes régionales.

Face à ce défi de taille, le Service Propreté **mène déjà au quotidien de nombreuses actions**. Notamment :

- Participation régulière à des **rencontres organisées entre acteurs institutionnels et associatifs impliqués dans le quartier Nord** pour développer de manière coordonnée une action à l'échelle du quartier (Concertation Nord pilotée par la Commune, Mission Manager public de zone pilotée par l'Agence Bruxelles Propreté, etc.) ;
- **Actions de sensibilisation diverses** pour sensibiliser les habitants et usagers aux règles de propreté publique (réalisation et distribution en collaboration avec le service Vie de quartier d'un booklet multilingue « propreté » reprenant de manière simple et visuelle les principales règles à observer, sensibilisation auprès des commerçants en collaboration avec le Service Commerces, etc.) ;
- **Actions de contrôle et de verbalisation** dans le quartier, notamment en collaboration avec la Zone de Police ;
- **Opérations de nettoyage de grande envergure** à certains endroits critiques (tunnels, etc.) pour veiller au maintien de la salubrité publique ;
- **Réalisation d'un plan corbeilles ainsi que d'un audit propreté conjointement avec l'Agence Bruxelles Propreté dans le quartier Brabant** en vue d'identifier et étudier plus en profondeur les problématiques majeures rencontrées et adapter en conséquence les stratégies opérationnelles des Services de Propreté tant communal que régional.

Pour répondre au mieux aux besoins et enjeux du quartier en matière de propreté publique, le Service Propreté, en collaboration avec les autres services et acteurs de terrain concernés préconise l'action suivante :

Action 27 :

Sur base du plan Corbeilles et de l'audit propreté précités, élaborer et mettre en œuvre un plan d'actions conjoint avec l'Agence Bruxelles Propreté, fondé sur différents volets d'actions : ajustement des infrastructures existantes, révision des stratégies opérationnelles (communale et régionale), actions ciblées de sensibilisation et de verbalisation, etc.

A noter toutefois que les problèmes étant multiples (sécuritaires, sociaux, etc.) et intrinsèquement liés, seule une approche globale (police, prévention, accompagnement des publics en errance, etc.) portée par l'ensemble des acteurs ayant une implication dans le quartier pourra mener à une amélioration significative de la situation.

Nuisibles

Pigeons :

La **surpopulation de pigeons** à Schaerbeek, comme dans le reste de la Région bruxelloise, amène avec elle bon nombre de nuisances. Leurs fientes causent de nombreuses **dégradations urbaines** (bâtiments et mobilier urbain) et salissent l'espace public, entraînant d'importants coûts d'entretien et de nettoyage pour la Commune. En outre, ces volatiles sont parfois vecteurs de maladie, entre autres car ils se nourrissent (ou sont nourris) de manière inadaptée.

Il est donc primordial pour le Service Propreté de se saisir du sujet et de réfléchir à une solution efficace mais sans danger (tant pour les animaux que l'être humain) pour lutter efficacement contre la prolifération de ces oiseaux et **réduire les nuisances** dont ils sont à l'origine.

Actions déjà menées :

- Réalisation d'un **état des lieux de la problématique** à Schaerbeek et identification des lieux les plus problématiques sur le territoire ;
- Introduction de **distributeurs de graines contraceptives** à effets réversibles pour pigeons sur les 4 sites les plus critiques à savoir : Place des Bienfaiteurs, Place Houffalize, Cage aux Ours et Placette Fortin.

Ces premières actions montrent déjà leur efficacité puisque sur les 4 sites concernés **la population de pigeons a déjà diminué de plus de 10%**. Mais il faut aller plus loin. Pour ce faire, le Service Propreté souhaite mener les actions suivantes :

Action 28 :

Multiplier les campagnes d'information et de sensibilisation auprès de la population concernant le nourrissage des pigeons, qui est encore trop souvent considéré par les citoyens comme une pratique altruiste pour les animaux. Or, ces actions a priori anodines sont en réalité extrêmement néfastes pour la santé des pigeons et attirent en outre d'autres nuisibles dont les rats.

Action 29 :

Multiplier les actions ciblées de verbalisation à destination des nourrisseurs, notamment aux abords des dispositifs de distribution de graines contraceptives.

Action 30 :

Etendre le projet de distributeurs à d'autres sites problématiques identifiés.

Rats :

Année après année, la problématique de l'**accroissement de la population de rats** gagne toute la Région bruxelloise. Les rats sont en effet de plus en plus nombreux, les conditions de vie en ville étant particulièrement propices à leur prolifération (nombreux abris, nourriture à volonté, pas de prédateurs, etc.).

L'augmentation de la population de ces rongeurs rend évidemment ces animaux **plus visibles dans l'espace public**. Les rats s'aventurent en effet partout et particulièrement là où il y a de l'activité humaine (parcs, places, gares, points

d'eau, etc.) et des dépôts de restes alimentaires (composts, corbeilles débordantes, actions de nourrissage d'autres espèces animales, etc.).

Pour lutter contre cette invasion de rats, **la Commune mène** :

- Des **actions de dératisation** dans l'espace public et aux domiciles des schaarbeekois nécessitant une intervention ;
- Des **interventions de nettoyage auprès des sites identifiés comme particulièrement problématiques** quand cela est nécessaire pour garantir dans la mesure du possible la propreté des lieux et l'entretien des espaces verts y attenants (évacuation de dépôts particulièrement problématiques, tailles, etc.).

Toutefois, malgré les actions déjà mises en place, le Service Propreté qui reprendra prochainement la charge de cette mission, souhaite :

Action 31 :

Réaliser un état des lieux de la problématique à Schaerbeek et identifier les lieux les plus problématiques sur le territoire.

Action 32 :

Elaborer et mettre en œuvre un plan d'actions contre les rats et les nuisibles incluant également la problématique des pigeons, étroitement liée.

Action 33 :

Renforcer la communication faite autour des interventions et actions mises en place.

Action 34 :

Dédier un poste au développement et au suivi de la stratégie contre les nuisibles.

A.1.6. Embellissement de l'espace public

Embellir l'espace public fait partie des solutions préconisées par la Commune pour lutter contre les actes de salissures.

Selon la théorie de la vitre brisée (*Broken window theory* ; James Q. Wilson et George L. Kelling ; 1982), par effet boule de neige, une petite dégradation de l'espace public aura pour effet d'entraîner d'autres dégradations de cet espace, et ce de manière exponentielle.

Les petites incivilités et leur aspect visible participeraient en effet au développement d'un sentiment d'impunité qui favoriserait le passage à l'acte et par voie de conséquence, le délabrement de l'environnement dans lequel ces actes originels de malpropreté ont été commis.

A l'inverse, **un environnement propre et agréable favorise les comportements respectueux**. C'est pourquoi la Commune s'attache depuis de nombreuses années à **embellir l'espace public** via le développement de projets ambitieux visant son réaménagement, sa déminéralisation ainsi que sa verdurisation, conformément à son Plan de végétalisation 2021-2035. Ce faisant, elle contribue au bien-être des Schaerbeekois et espère ainsi les rendre plus enclins à préserver leur cadre de vie.

De très nombreux Schaerbeekois souhaitent d'ailleurs prendre une part active dans l'embellissement de leur quartier. Les **initiatives citoyennes** en matière de propreté et de végétalisation de l'espace public foisonnent : initiatives de ramassages de déchets, demandes d'adoption de fosses d'arbres et de verdurisation de l'espace public, etc.

Une **dynamique positive** s'est créée entre le département Schaerbeek Propreté et Espaces verts et les citoyens qui deviennent véritablement partenaires. Cela permet d'agir ensemble en faveur de l'embellissement mais aussi de la propreté de notre commune.

Action 35 :

Encourager les initiatives citoyennes visant l'embellissement de l'espace public.

Action 36 :

Impliquer davantage les citoyens dans la réalisation de projets communaux visant l'embellissement de l'espace public, notamment en les faisant participer activement à des chantiers de plantation d'arbres ou autres

Action 37 :

Veiller à intégrer dans chaque projet de réaménagement de l'espace public une réflexion en matière de végétalisation et de propreté publique.

B. OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 : RENFORCER ET DEVELOPPER L'EQUIPEMENT DEDIE A LA PROPLETE PUBLIQUE

Parmi les suggestions formulées à l'occasion du processus participatif, en vue d'améliorer sensiblement la propreté des rues schaarbeekoises, le renforcement du parc d'infrastructures dédiées à la propreté publique figure parmi les demandes les plus récurrentes.

Toutefois, derrière cette demande, la question des équipements s'avère faussement simple et fait dans les faits souvent débat. Entre ceux qui souhaiteraient voir fleurir plus d'infrastructures sur le territoire et ceux qui redoutent que celles-ci soient sources de salissures, il n'est pas toujours facile de définir la marche à suivre.

Une chose est sûre, en tout cas : en matière d'infrastructures, il n'existe aucune certitude. La meilleure méthode est donc celle du cas par cas, le but n'étant pas de multiplier les équipements à tout prix mais plutôt de réfléchir à des **solutions en suffisance et appropriées aux réalités et spécificités urbaines** des différents quartiers et rues de la Commune.

B.1. Corbeilles publiques

Si l'on est vite tenté de croire que l'augmentation du nombre de poubelles publiques participera à réduire sensiblement le nombre d'actes de malpropreté commis dans l'espace public, cette corrélation n'est, dans les faits, pas systématiquement observée sur le terrain.

Et pour cause, les corbeilles publiques sont bien souvent elles-mêmes **source de salissures** et à l'origine de nombreux dépôts clandestins. Tant et si bien que beaucoup d'habitants s'opposent régulièrement à l'installation d'un tel équipement devant chez eux. C'est le phénomène *Not In My BackYard* ou *Pas dans mon jardin*. Beaucoup de schaarbeekoises réclament des infrastructures publiques proches de chez eux, sans pour autant les vouloir devant chez eux.

Déterminer la meilleure stratégie à adopter en la matière n'est donc pas chose aisée.

L'un des principaux problèmes réside surtout dans le fait qu'actuellement beaucoup de corbeilles publiques sont **mal utilisées**. En effet, bien souvent, l'on constate qu'une partie de ce qui s'y trouve – principalement des sacs poubelles - ne devrait pas y être, certains citoyens profitant de la présence de corbeilles pour se débarrasser de leurs ordures ménagères. Une mauvaise habitude qui a bien évidemment un impact direct sur la capacité d'accueil des corbeilles publiques et qui a pour conséquence de les saturer plus rapidement que prévu, voire de les boucher, empêchant ainsi leur utilisation tout en les rendant particulièrement malodorantes.

Partant de ce constat, **la stratégie communale** en la matière ces dernières années vise plutôt à :

- **Etendre le réseau de corbeilles mais de manière intelligente et stratégique**, c'est-à-dire *quand et là* où cela est nécessaire (en fonction des besoins) et non de manière systématique (placement d'une corbeille tous les x mètres). Il faut par ailleurs également que cela soit possible, certaines contraintes urbanistiques pouvant compliquer parfois l'installation d'un équipement. A l'inverse, il n'est pas rare que le service en retire là où la présence de corbeilles est génératrice de salissures et de nuisances, ou lorsque celles-ci s'avèrent sous-utilisées. A savoir que la Commune compte actuellement plus de 800 corbeilles sur l'ensemble de son territoire.
- **Renforcer le réseau de corbeilles publiques existant via l'acquisition d'autres types de corbeilles** pouvant s'avérer intéressantes à certains endroits et/ou à certains moments. Le Service Propreté a notamment déjà introduit quelques **poubelles dites compacteuses**, capables d'absorber une beaucoup plus grande quantité de déchets que les corbeilles traditionnelles (4x plus qu'une poubelle normale), à certains endroits clés du territoire. Autre exemple, elle recourt parfois à l'utilisation de **poubelles Vigipirate ou de type « baril »** pour

renforcer temporairement un réseau d'infrastructures existant, notamment dans le cadre d'événements communaux, des marchés, des jours de beau temps, etc. Enfin, le Service Propreté, développe un **réseau d'îlots de tri** - dotés d'une plus grande capacité d'absorption que les poubelles classiques de par leurs différentes fractions - au sein de ses différents espaces verts en vue de venir renforcer l'offre de corbeilles existante et multiplier ainsi les moyens pour les promeneurs et autres usagers de se débarrasser de leurs déchets. Une initiative visant par ailleurs également à encourager le tri sélectif dans l'espace public.

- **Optimiser la vidange et l'entretien des corbeilles afin qu'elles puissent accueillir en continu de nouveaux déchets**, tout en menant en parallèle un travail de sensibilisation auprès des citoyens quant au **bon usage** de ces corbeilles publiques ainsi que des actions de contrôle et de répression pour responsabiliser les contrevenants.

Dans cette même dynamique, le service propreté souhaite également développer et renforcer encore les actions suivantes :

Action 38 :

Elaborer un plan corbeilles en vue de refaire l'inventaire de nos infrastructures et de revoir de manière stratégique leur nombre et positionnement.

Action 39 :

Renforcer notre réseau de poubelles compacteuses là où les flux de déchets le requièrent.

Action 40 :

Renforcer le recours à des poubelles temporaires (vigipirates, barils, etc.) en différents lieux stratégiques, notamment aux abords des espaces verts, durant les jours de beau temps (plaine du Brusilia, etc.).

Action 41 :

Poursuivre le développement du réseau d'îlots de tri au sein des différents espaces verts communaux.

Action 42 :

Mener une réflexion sur la réduction potentielle de l'ouverture de certaines corbeilles davantage sujettes à un mauvais usage ou sur l'utilisation d'un nouveau type de corbeilles permettant de lutter contre cette problématique.

Action 43 :

Multiplier les actions de sensibilisation ciblées sur le bon usage des corbeilles publiques.

Action 44 :

Renforcer les actions de contrôle et de verbalisation.

B.2. Cendriers publics

Les mégots de cigarettes constituent une petite salissure particulièrement gênante pour les Schaerbeekois - qui la placent 4^e au classement des salissures les plus incommodes. Ceux-ci sont par ailleurs particulièrement impactants pour l'environnement. La Commune s'est donc dotée d'un vaste réseau de **160 cendriers urbains enterrés**, localisés essentiellement dans les zones fortement fréquentées (Helmet, Chasseurs Ardennais, Vandeveld, Jansen, Voltaire, Deschanel, Dailly, Chazal, Van Oost, Waelhem, etc.).

Ces infrastructures enterrées permettent de lutter efficacement contre la prolifération de ces petits déchets polluants en les concentrant en des lieux bien précis et identifiés, ce qui facilite par ailleurs grandement le travail des agents. En outre, ces équipements ne représentent pas un gros travail en termes d'entretien et sont très peu sujets au vandalisme. Enfin, ils offrent une solution discrète pour ces déchets qui une fois jetés, perdent immédiatement en visibilité.

Pour la suite, le Service Propreté entend :

Action 45 :

Etendre encore le réseau de cendriers enterrés sur le territoire communal.

Action 46 :

Etudier une éventuelle collaboration avec un partenaire pour le recyclage spécifique des mégots.

Action 47 :

Etudier la possibilité de développer un réseau de cendriers enterrés aux abords des commerces Horeca.

B.3. Bulles à verres, bulles à vêtements et Oliobox

Schaerbeek compte de nombreuses bulles à verres, bulles à vêtements et oliobox répartis sur l'ensemble de son territoire pour l'évacuation de fractions spécifiques de déchets que sont le verre, les textiles et les huiles usagées. Près de **60 sites** au total sont concernés, pour un total de **121 containers**.

Ces différents points d'apports volontaires relèvent de la gestion de **différents opérateurs** qui en décident la localisation et en assurent l'installation, la vidange et l'entretien:

- l'Agence Bruxelles Propreté pour ce qui concerne les bulles à verres ;
- Différentes organisations d'économie sociale partenaires telles que *Les Petits Riens* ou *Terre* pour ce qui concerne les bulles à vêtement ;
- la société Quatra pour ce qui concerne les oliobox.

Ce mode de gestion rend l'action communale particulièrement complexe et limitée. En effet, n'étant pas la propriétaire de ces bulles, la commune bénéficie d'un droit de regard mais n'a **pas de pouvoir décisionnel** notamment quant à leur implantation, leur nombre, leur ajout, leur déplacement ou encore leur retrait.

De plus, pour ce qui concerne les bulles à verre et à vêtements, de nombreuses contraintes techniques viennent compliquer le choix des lieux d'implantation possibles : nécessité d'un espace suffisant pour un bras de levage, ne pas entraver la circulation automobile ou des transports en commun durant la vidange, distance suffisante avec les habitations à garantir,... Toutes ces contraintes impliquent qu'il n'est pas toujours possible d'implanter des bulles aux endroits identifiés comme opportuns.

Par ailleurs, tout comme pour les corbeilles, la question du développement de ces équipements dans l'espace public soulève parfois des discussions, ces bulles étant souvent considérées comme des **lieux de dépôts et sources de nombreuses nuisances** : état récurrent de malpropreté à leurs abords, dégradations répétées, nuisances sonores, etc.

Néanmoins, le **Service Propreté**:

- veille, dans les limites du cadre qui lui est imposé, au **développement d'un réseau de containers en suffisance** tenant compte des besoins et spécificités de chacun des quartiers ;
- mène de nombreuses **actions de sensibilisation et de verbalisation** au niveau de ces points d'apports volontaires en vue d'enrayer les actions clandestines et les comportements salisseurs : campagnes d'affichage, médiation, placement de caméras, etc ;
- **Soutient le développement d'un réseau de bulles à verre enterrées**. Il est à noter que la Commune compte déjà 10 sites enterrés (contre 43 sites aériens). Et les résultats sont au rendez-vous. Ces bulles enfouies dans le sol attirent en effet moins de dépôts clandestins du fait qu'elles soient moins visibles et permettent en outre, d'atténuer les nuisances sonores en amortissant la chute des verres.

Afin de permettre l'évacuation des fractions de déchets concernés tout en garantissant la propreté aux abords de ces infrastructures, le Service Propreté entend de surcroît:

Action 48 :

Augmenter le nombre de sites enterrés pour ce qui concerne les bulles à verres.

Action 49 :

Veiller à un meilleur entretien des lieux par les opérateurs gestionnaires concernés.

Action 50 :

Explorer la possibilité de redévelopper le réseau de bulles à textiles et d'oliobox au sein d'espaces privés accessibles au public (entrées d'écoles, de crèches, de magasins, etc.) offrant un meilleur contrôle social, en vue de mieux encadrer l'utilisation de ces infrastructures.

Action 51 :

Intensifier les actions de sensibilisation relatives au bon usage de ces différents points d'apports volontaires.

Action 52 :

Intensifier les opérations de contrôle et de verbalisation

B.4. Canisites

Si le règlement général de police oblige les maîtres de chiens à ne pas laisser les excréments de leur animal dans l'espace public, dans les faits, les déjections canines laissées en voirie, sur les trottoirs et dans les espaces végétalisés qu'offre la Commune (parcs, fosses d'arbres, etc.) sont encore nombreuses, au plus grand dam des piétons.

Pour lutter efficacement contre ces petites salissures particulièrement incommodantes pour les Schaerbeekois qui la classent **5^e en termes de nuisance**, la Commune s'est dotée d'un **large réseau composé de 72 canisites** pour accueillir les chiens ayant besoin de se soulager. Ces derniers se répartissent sur l'ensemble du territoire communal de manière à permettre à tous les Schaerbeekois, peu importe leur quartier, de retrouver ces zones aménagées à proximité de leur domicile ou de leur lieu de promenade.

Malgré que ces infrastructures puissent être perçues comme superflues voire désagréables pour certains, le Service Propreté réaffirme leur utilité et la nécessité de préserver ces équipements.

Action 53 :

Garantir le bon entretien du réseau de canisites existant.

B.5. Réseau de toilettes publiques

L'accès aisé à des toilettes publiques est un besoin essentiel auquel la Commune souhaite répondre, aussi dans cette volonté de réduire les salissures liées aux mictions dans l'espace public.

A cet effet, le Service Propreté préconise la rédaction d'un « Plan toilettes », afin d'**identifier les lieux où les besoins sont les plus élevés** et les **différentes actions à entreprendre** afin d'y apporter des solutions.

Actuellement, les infrastructures existantes se concentrent dans le quartier Nord mais mériteraient d'y être renforcées au vu de la forte fréquentation du quartier. D'autres lieux stratégiques pourraient par ailleurs nécessiter aussi la mise en place d'un réseau de sanitaires dont par exemple le parc Josaphat et ses abords, lieu central hautement fréquenté surtout durant la belle saison.

L'installation de telles infrastructures dans l'espace public demeure cependant complexe. Le développement d'un réseau de toilettes publiques impliquerait en effet dans la plupart des cas, quand cela est techniquement possible, des aménagements majeurs pour assurer une connexion au réseau d'évacuation et la mobilisation de moyens importants tant financiers qu'humains pour la construction, la gestion et l'entretien de ces nouvelles infrastructures.

Dans le cas du Parc Josaphat et de ces abords notamment, l'installation de toilettes publiques en son sein nécessiterait l'entreprise de travaux importants qui impliqueraient par conséquent de porter atteinte à **l'aspect paysager** de ce véritable poumon vert de la Commune, classé de surcroît, pour la réalisation de ces aménagements.

Des solutions alternatives inspirées notamment de bonnes pratiques proposées dans d'autres communes bruxelloises existent cependant comme le recours aux réseaux « Toilettes accueillantes », une solution à coûts maîtrisés facile à mettre sur pied qui impliquerait la mise en place de partenariats avec les acteurs locaux (commerçants, associations, etc.) et qui permettrait de mettre rapidement des toilettes déjà existantes à disposition des différents usagers de la Commune. Des solutions concrètes, donc, que le Service Propreté souhaite approfondir dans le cadre de l'élaboration du « Plan Toilettes » qui lui servira à cet égard de vraie feuille de route.

Action 54 :

Elaborer un « plan toilettes » qui servira de feuille de route pour le développement d'un réseau de toilettes publiques sur le territoire communal.

C. OBJECTIF STRATEGIQUE N°3 : ÉVALUER DE MANIERE CONTINUE ET OBJECTIVE L'ÉTAT DE PROPRETÉ DE L'ESPACE PUBLIC SCHAERBEEKOIS

C.1. Indicateurs Objectifs de Propreté (IOP)

Pouvoir évaluer de manière continue et objective l'état de propreté de l'espace public et l'efficacité des politiques communales mises en place, constitue également un élément fondamental de la stratégie menée par la Commune pour améliorer sensiblement la propreté à Schaerbeek.

Pour ce faire, le Service Propreté recourt à **des indicateurs objectifs de propreté** permettant l'**objectivation de l'état de propreté de l'espace public** mais aussi l'**évaluation des performances** du Service en continu.

Concrètement, cette méthode développée par l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU) dont Schaerbeek fait partie et utilisée également par d'autres communes bruxelloises et villes européennes, repose sur une approche quantitative de la propreté urbaine visant à mesurer objectivement le niveau de propreté de l'espace public schaerbeekois, et ce afin de **pouvoir identifier les lieux problématiques, définir les objectifs à atteindre et les actions à mener pour y parvenir**. La méthodologie est également affinée au fur à mesure de l'expérience acquise afin de répondre efficacement aux besoins d'information et mieux cibler les actions.

Dans la pratique, cette méthode visant à enregistrer un état « quantitatif » de la malpropreté, se traduit par un comptage mensuel complet du nombre de déchets (ventilés par type), par zones bien déterminées. Afin d'en garantir la pertinence et l'efficacité, ce relevé est effectué au moment le plus éloigné possible de la dernière intervention de balayage.

Pour l'heure, cinquante zones du territoire sont concernées. Celles-ci ont été sélectionnées sur base de critères déterminants en matière de propreté publique, tels que la densité de population ou encore la typologie de la zone (commerciale, scolaire, verdurisée, de bureaux, de transports en commun, d'habitation, etc.). Par ailleurs, une priorité a également été mise sur les rues et quartiers identifiés comme problématiques.

L'ensemble des données récoltées par le Service Propreté fait ensuite l'objet d'une analyse approfondie sur base de laquelle, il élabore des **plans d'action adaptés à chaque zone et à chaque type de salissure observée** (renforcement d'un équipement, placement de caméras, etc.). Par ailleurs, ces bilans réguliers lui permettent d'évaluer, au fil du temps, l'impact et l'efficacité des mesures entreprises.

Cette méthode constitue ainsi un outil de suivi particulièrement précieux, ce qui incite le Service Propreté à en poursuivre l'utilisation et même, à la renforcer dans les années à venir pour affiner encore ses interventions.

Action 55 :

Poursuivre et renforcer le recours à la méthode IOP.

Action 56 :

Améliorer encore notre Indice Moyen de Salissures (I.M.S.) global, lequel est passé de 6.75 en 2024 à 4.28 en 2025 sur un référentiel allant de 10 à 0 (0 correspondant à un niveau de propreté objectivement optimal). La Commune se trouve en effet sur une trajectoire positive depuis plusieurs trimestres consécutifs.

C.2. Evaluation constante de la qualité des prestations du Service Propreté

Il est fondamental d'évaluer continuellement la qualité du travail réalisé par nos agents. L'objectif de cette évaluation est de détecter les manquements, difficultés ou points d'amélioration et de déployer les actions nécessaires afin **d'améliorer la qualité du service public rendu** (accompagnement, formation des agents, etc.).

Cette mission est assurée par les responsables d'équipes et de secteurs et requiert une forte présence sur le terrain et une collaboration rapprochée avec les agents de nettoyage. Ce suivi porte tant sur les *modus operandi* et l'utilisation du matériel d'une manière appropriée que sur la communication et le bon suivi avec les autres équipes du service.

En effet, la mission du balayeur ne se limite pas à l'entretien des rues. Grâce à sa présence constante dans l'espace public, il joue un rôle essentiel de relais en signalant toute anomalie observée : corbeilles détériorées, avaloirs obstrués, dépôts illégaux, actes d'incivilité... Il participe ainsi activement au bon fonctionnement et à l'amélioration continue de l'environnement urbain.

Comme toute évaluation continue, son objectif est d'améliorer la qualité du travail pour de meilleurs résultats. Cette approche s'applique à tous les services du département et implique une responsabilisation à tous les niveaux.

Action 57 :

Poursuivre et renforcer l'évaluation continue.

D. OBJECTIF STRATEGIQUE N°4 : CONSTRUIRE UNE MEILLEURE RELATION ET COLLABORATION AVEC LE CITOYEN

Il est indéniable que l'espace public n'est pas sale par nature. Il est sali. La propreté publique passe en effet d'abord et avant tout par les gestes et **comportements des citoyens, qui jouent un rôle déterminant quant au maintien d'un espace public propre.**

Réduire les comportements qui le salissent est donc essentiel pour améliorer durablement le cadre de vie de la Commune. C'est pourquoi les **Schaerbeekois occupent une place centrale** dans notre approche de la propreté publique.

Pour améliorer l'état de propreté des rues, il faut en effet pouvoir comprendre les comportements salisseurs afin d'être en mesure de les prédire mais aussi et surtout de prendre les bonnes actions qui insuffleront le changement.

A cet égard, le développement d'un « **pôle citoyen** » fait partie des changements ambitieux amenés par la réorganisation du département Schaerbeek Propreté et Espaces Verts. Ce nouveau pôle, fondamental afin de faciliter et renforcer les liens avec les citoyens et les groupes de citoyens (comités de quartiers, associations, etc.) de la Commune, permet d'impliquer de manière plus concrète et active les Schaerbeekois dans la propreté publique.

Celui-ci s'articule autour de différentes cellules d'actions poursuivant des objectifs intimement liés et complémentaires. Parmi celles-ci :

- La **cellule en charge du volet médiation** qui vise des échanges directs sur des cas de salissures concrets. Il est porté par les **facilitateurs de propreté** chargés d'aller à la rencontre des habitants et autres usagers (opérations statiques, porte à porte, etc.) en vue d'informer, de rappeler les règles, d'expliquer, de convaincre, d'induire les bons comportements et d'apporter des solutions concrètes sur le terrain à des situations problématiques particulières.
- La **cellule relations citoyennes** qui a pour mission de créer une dynamique collective et positive de la propreté en soutenant d'une part les initiatives citoyennes et en développant d'autre part des projets et des animations en lien avec la propreté à destination des écoles et des associations locales.
- La **cellule communication** qui vise à développer une communication à plus grande échelle et à organiser des événements de grande ampleur.

Fort de ce nouveau pôle citoyen, le Service Propreté entend bien renforcer encore son action, laquelle s'appuie sur les piliers suivants :

D.1. La sensibilisation

La sensibilisation est identifiée par les citoyens comme **le second moyen**, après la verbalisation, à mettre en œuvre pour réduire les incivilités en matière de propreté.

Il est important en effet de **conscientiser tous les utilisateurs de l'espace public** (habitants, travailleurs, visiteurs, navetteurs, touristes, etc.) quant au rôle (petit ou grand) qu'ils ont à jouer au niveau de l'amélioration et l'embellissement de leur cadre de vie ainsi qu'aux risques encourus à ne pas respecter la réglementation en vigueur en termes de propreté publique.

Cette prise de conscience est importante car elle installe naturellement une forme de **contrôle social** encourageant les bons gestes et favorisant l'émergence d'un cercle vertueux.

Il n'est cependant pas toujours aisé d'atteindre les différents publics ciblés (habitants, chaland, commerçants, fumeurs, primo-arrivants, personnes inciviques, etc.) par nos actions, lesquelles se heurtent parfois à différents obstacles (barrière de la langue, les différences culturelles, la précarité, le désintérêt, etc) pouvant entraver leur efficacité.

Action 58 :

Doubler le nombre de rencontres avec le grand public, notamment en marquant une présence visible sur le terrain, que ce soit via la tenue de stands, la réalisation d'animations, la conduite d'actions de porte à porte, l'organisation d'événements avec différents partenaires, etc.

Action 59 :

Intensifier les campagnes de sensibilisation et les actions ciblées, visant une **problématique particulière** (dépôts clandestins, déménagements, bon usage des bulles, etc.) ou un **public cible en particulier** (jeunes, fumeurs, commerçants, immeubles, habitats verticaux, etc.).

Action 60 :

Informers et sensibiliser les riverains en marge des actions de contrôle et de verbalisation réalisées notamment par caméras, via la distribution de toutes-boîtes informant les habitants de la surveillance effectuée, des résultats obtenus, ainsi qu'un rappel des règles en vigueur.

Action 61 :

Renforcer les actions et animations à destination des écoles primaires et secondaires en vue de sensibiliser la jeune génération au respect de l'espace public.

Action 62 :

Créer un petit guide de la propreté publique regroupant toutes les informations pratiques et utiles à destination des nouveaux habitants de la Commune et impliquer davantage l'inspecteur de quartier dans cette sensibilisation.

Action 63 :

Déployer à plus grande échelle le projet rubalise qui consiste, pour rappel, à mettre volontairement en évidence des dépôts clandestins déjà présents dans l'espace public à l'aide de rubalises indiquant le montant de la taxe encourue, afin de marquer les esprits et d'éveiller les consciences à cette problématique.

D.2. Activation citoyenne

En plus de la sensibilisation, le Service Propreté souhaite aussi encourager les habitants à prendre part activement à l'amélioration et l'embellissement de leurs quartiers, c'est-à-dire à devenir acteurs plutôt que spectateurs de leur cadre de vie.

44% des répondants au sondage, disent aujourd'hui « ne rien faire » lorsqu'ils constatent un problème de propreté. Pour inverser la tendance, la Commune développe de nombreuses initiatives visant à stimuler la **participation citoyenne**, notamment des événements de grande ampleur mêlant sensibilisation et divertissement (« Clean Up Challenge », « Schaerbeek fait son grand nettoyage de printemps », etc.) afin de capter l'attention de nouveaux publics en rendant le sujet plus attractif.

Action 64 :

Renforcer et développer encore nos partenariats stratégiques, notamment avec les groupes relais (associations locales, comités de quartier, écoles, clubs sportifs, commerçants etc.) et nos partenaires communaux en contact avec les citoyens (gardiens de la paix, zone de police, etc.).

Action 65 :

Développer un réseau citoyen d'ambassadeurs de propreté publique pour favoriser une collaboration plus étroite entre le Service Propreté et les Schaerbeekois.

Action 66 :

Mettre en place des tables rondes de la propreté ouvertes à tous, pour faciliter les rencontres et échanges entre agents et citoyens.

Action 67 :

Multiplier les projets collaboratifs avec les citoyens mobilisés en faveur de la propreté (actions de propreté, projets de végétalisation, etc.).

Action 68 :

Créer un projet pilote de réappropriation de l'espace public en impliquant les écoliers dans un projet global de verdurisation, d'embellissement et d'entretien d'un espace qui leur est propre. Ce projet s'inscrit dans la foulée de la visite royale et des initiatives prises par le collectif Bruxelles Poubelle.

Action 69 :

Renforcer la promotion et la communication faite autour de l'appel à projets annuel visant à soutenir financièrement et logistiquement les initiatives citoyennes en faveur de la propreté publique.

Action 70 :

Associer et donner un rôle actif aux habitants dans le cadre des opérations « ma rue propre » réalisées par le Service (interventions d'envergure visant à remettre une rue en parfait état de propreté).

D.3. Communication

De par leur caractère volontairement interpellant, les grandes campagnes de communication réalisées par le Service Propreté sont également fondamentales. Celles-ci sont lancées chaque année sur tout le territoire de Schaerbeek et cherchent constamment à **rappeler les règles** en vigueur ainsi que les bons comportements à adopter tout en marquant les esprits (« #schaerbeektoutpropre », etc.).

Ces campagnes traitent généralement de problématiques de propreté publique récurrentes sur le territoire communal et particulièrement incommodes comme par exemple celle des dépôts clandestins.

Affiches, bâches, vidéos, ... Tous les supports sont utilisés pour faire passer les messages développés par le Service Propreté, lesquels sont bien souvent diffusés massivement via l'ensemble des réseaux et canaux communaux : Schaerbeek Info, site web communal, réseaux sociaux de la Commune, réseaux d'affichage Bauer Media, toutes boîtes, distribution de main à main, etc.

Parallèlement à cela, le Service développe également ponctuellement des **campagnes plus ciblées**. Celles-ci sont généralement diffusées auprès d'un public bien particulier et/ou déployées en différents lieux stratégiques du territoire pour lutter contre une problématique en particulier.

Pour aller encore plus loin, le Service Propreté souhaite :

Action 72 :

Intensifier les actions de communication ciblées, visant une problématique particulière ou un public cible en particulier.

Action 73 :

Pour plus de visibilité et d'impact, **renforcer la promotion et la communication faite autour des événements et initiatives lancées par le Service Propreté** (via notamment la centrale d'information, les réseaux d'affichages, les canaux communaux, les agents de terrain, etc.).

Action 74 :

Renforcer la promotion et la communication faite autour des services mis à disposition des citoyens (notamment via la centrale d'information, la tenue de stands lors d'événements communaux, les réseaux d'affichages, les canaux communaux, les agents de terrain, etc.) : numéro gratuit de la centrale d'information du Service, service de médiation, subsides, carte interactive, animations, dates des déchetteries mobiles, etc.

Action 75 :

Créer, en collaboration avec le service communication, **un groupe WhatsApp communal dédié à la propreté publique** pour renforcer la communication du service envers les citoyens.

Action 76 :

Informé le citoyen des interventions et actions du Service Propreté dans le but de construire une relation plus étroite et un véritable lien de confiance. Il est en effet ressorti du processus participatif que les Schaerbeekois n'avaient pas toujours conscience du travail et des actions réalisées par le Service Propreté dans leur rue ou leur quartier. C'est pourquoi, il a développé récemment, par souci d'information et de transparence, une carte numérique interactive en ligne cartographiant toutes les interventions et actions réalisées (balayage, ramassage des encombrants, actions de sensibilisation, interventions de la cellule « Recherche et Verbalisation », etc.).

E. OBJECTIF STRATEGIQUE N°5 : DURCIR LA POLITIQUE COMMUNALE A L'EGARD DES CONTREVENANTS

S'il est indéniable qu'en milieu urbain, la saleté s'accumule plus vite qu'ailleurs, surtout dans les communes et villes densément peuplées comme Schaerbeek, il apparaît néanmoins clairement que la Commune est en proie depuis plusieurs années déjà à une **recrudescence de faits de malpropreté** sur son territoire.

Il devient de plus en plus compliqué pour le Service Propreté de suivre la cadence, malgré des efforts colossaux déployés au quotidien.

Si le travail de nos équipes peut toujours être amélioré, force est de constater que nos efforts à eux seuls ne suffisent parfois plus, l'espace public se salissant de nos jours à un rythme dépassant souvent nos capacités d'intervention.

Nettoyer toujours plus n'est évidemment pas la solution. Pour endiguer le problème, il faut donc aussi et surtout s'attaquer à sa source en enrayant les comportements salisseurs afin que l'espace public soit davantage respecté.

C'est pourquoi la Commune, convaincue qu'il est important de **mettre les salisseurs face à leurs responsabilités** quel que soit le type de salissures, souhaite durcir encore davantage sa politique communale à l'égard des contrevenants en multipliant ses actions de verbalisation.

Il ressort du processus participatif que nous avons mené que cette position est largement partagée par les citoyens, lesquels ont exprimé au travers du sondage et durant les rencontres citoyennes, un certain « *ras-le-bol* » et placent d'ailleurs la **verbalisation** des salisseurs comme le **moyen n°1 pour réduire les incivilités** en matière de propreté publique, suivie par la sensibilisation et l'éducation.

Sanctionner lourdement et plus systématiquement les auteurs de faits de salissures en vue de les responsabiliser mais aussi de **lutter contre le sentiment d'impunité** ressenti et exprimé de plus en plus fréquemment par les témoins et « victimes » de ces actes de malpropreté, apparaît donc désormais comme une priorité absolue dans cette volonté de faire de Schaerbeek une commune toujours plus agréable et propre.

La tâche n'est pas toujours aisée pour la cellule « Recherche et Verbalisation » en charge du volet répressif, tout l'enjeu étant de pouvoir **identifier avec certitude** les auteurs des faits, et donc de disposer de preuves suffisantes pour pouvoir les verbaliser et ainsi endiguer les cas de récidives.

Malgré l'ampleur de la mission, grâce à **l'intensification de ses actions sur le terrain**, le nombre de procès-verbaux dressés par la Cellule « Recherche et Verbalisation » **a augmenté de près de 39%** entre 2023 - année de lancement du processus de refonte - et 2025. **Parmi ces actions, citons :**

- Des opérations menées notamment en collaboration avec la Police :
 - o Opérations *Dust-Bust* : Il s'agit de missions de contrôle durant lesquelles les équipes affectées à la cellule « Recherche et verbalisation » sillonnent le territoire communal accompagnés d'inspecteurs de police à la recherche de dépôts sauvages. Des enquêtes de voisinage sont parfois menées pour essayer de déterminer l'origine des déchets.
 - o Opération *Trash Light* : il s'agit d'actions de surveillance en matinée ou en après-midi visant à constater tout acte de salissure et à interpellier directement les auteurs en collaboration avec les patrouilles de police disponibles au moment des faits qui aideront les agents communaux à identifier les contrevenants.
 - o Opération *Trash* : Il s'agit d'actions similaires aux actions *Trash Light* mais avec plus de ressources en personnel communal mises à disposition. Ces opérations se déroulent généralement en début de soirée jusqu'en début de nuit.
- Des fouilles de sacs
- Des enquêtes de voisinage ;
- L'utilisation de caméras dites intelligentes à l'origine de plus d'1/3 des procès-verbaux dressés dans le cadre des différentes actions de verbalisation. Notons toutefois sur ce point que contrairement aux idées reçues,

cet outil ne permet pas systématiquement la verbalisation. Un travail plus large d'investigation doit bien souvent être accompli.

- Etc.

Pour aller encore plus loin, le Service Propreté préconise différentes mesures visant à renforcer encore l'action de la cellule « recherche et verbalisation » et améliorer ainsi le taux de détection des infractions à la propreté publique.

Action 76 :

Multiplier encore les actions de verbalisation sur le terrain en vue de parvenir à un objectif d'environ +130% de PV dressés à horizon 2031, notamment le soir et le week-end et en collaboration avec la Police. L'ensemble des agents du Service habilités à dresser des PV sera mobilisé afin d'atteindre l'objectif fixé. A noter qu'une attention particulière sera portée aux lieux et situations particulièrement problématiques via le développement d'actions spécifiques et ciblées (petites salissures, dépôts clandestins, déchets ménagers et commerciaux, etc.).

Action 77 :

Renforcer les moyens et équipements mis à disposition de la Cellule « Recherche et Verbalisation », notamment le réseau de caméras intelligentes présent sur le territoire communal et les effectifs dédiés au traitement des images et au suivi des incivilités capturées sur vidéo.

Action 78 :

Augmenter de 50% les effectifs de l'équipe "recherche et verbalisation" en engageant 3 personnes supplémentaires d'ici fin 2027.

Action 79 :

Recouvrer la taxe émise en vertu du règlement-taxe sur la malpropreté publique et les faits générateurs de salissures sur les voies et lieux publics ou visibles de ceux-ci ainsi que sur les conteneurs à déchets commerciaux de manière plus rapide et efficace afin de maximiser l'impact ainsi que la portée dissuasive de ces sanctions financières en simplifiant les processus administratifs internes.

Action 80 :

Etudier la possibilité de recourir, dans certains cas, à des peines alternatives se traduisant par l'exécution de travaux d'intérêt général auprès du Service Propreté, en lieu et place des taxes salissures. Malgré les contraintes organisationnelles qu'un tel dispositif impose, notamment au vu du nombre croissants d'actes de malpropreté commis sur le territoire, celles-ci offrent tout de même une approche extrêmement intéressante de la sanction et surtout de la réparation du préjudice causé.

Action 81 :

Communiquer davantage sur la politique de verbalisation, à savoir les actions et les sanctions appliquées, afin de lutter contre le sentiment d'impunité.

F. OBJECTIF STRATEGIQUE N°6 : MIEUX COLLABORER ENTRE PARTENAIRES DE LA PROPLETE PUBLIQUE

Optimiser la collaboration et la coordination entre les différents acteurs impliqués dans l'entretien et le nettoyage de l'espace public en Région bruxelloise est un point fondamental pour pouvoir améliorer sensiblement la propreté dans les rues de la Capitale et donc aussi à Schaerbeek.

En effet, **l'éclatement actuel des compétences entre différents niveaux de pouvoir** rend de manière générale l'action publique moins efficiente et contribue ainsi à la persistance voire parfois à l'apparition de situations de malpropreté, faute d'interventions cohérentes et coordonnées entre les différents opérateurs concernés.

Il est donc essentiel pour la Commune d'en faire un axe de travail prioritaire à part entière, même si la réussite de cet objectif reste bien évidemment conditionnée par la volonté de chaque partie prenante de travailler à une meilleure collaboration.

F.1. De nombreux acteurs impliqués dans l'entretien de l'espace public

En Région bruxelloise, beaucoup d'acteurs sont impliqués dans l'entretien et le nettoyage de l'espace public. Parmi ceux-ci, on retrouve bien entendu les 19 communes de la Région de Bruxelles-Capitale ainsi que l'Agence régionale Bruxelles Propreté mais également d'autres intervenants tels que Bruxelles Environnement, Bruxelles Mobilité, Vivaqua, la STIB, la Police, Infrabel, les maîtres d'ouvrage ou encore les nombreux opérateurs privés existants.

Or, la cohabitation entre cette multitude d'acteurs et stratégies génère de nombreux problèmes pratiques sur le terrain voire conduit parfois à des situations d'immobilisme opérationnel, en raison du manque de lisibilité et de la confusion qu'entraîne un tel système de répartition des responsabilités, chez les opérateurs de propreté d'une part mais aussi du côté des citoyens.

A cet égard, les résultats du sondage sont parlants. 37 % des participants, soit plus d'un tiers, ignorent par exemple que certaines rues de Schaerbeek (voiries régionales et voiries dites « supracommunales ») sont entretenues exclusivement par la Région. Dans le même ordre d'idées, 16% pensent encore que la collecte des déchets ménagers est réalisée par la Commune.

La Commune souhaiterait par conséquent que les **rôles et missions de chacun des acteurs actifs dans l'entretien de l'espace public bruxellois puissent être clarifiés et redéfinis en vue de mieux conjuguer leurs différentes actions.**

Action 82 :

Continuer à réclamer avec force la mise en place d'un protocole d'accord entre acteurs institutionnels impliqués dans le nettoyage de l'espace public visant à (re)définir les responsabilités de chacun (projet piloté par Bruxelles Propreté).

Action 83 :

Multiplier les rencontres et échanges avec les autres opérateurs de propreté publique en vue de mieux coordonner les différentes stratégies.

F.2. Collaboration avec l'Agence Bruxelles Propreté

Plus concrètement, la gestion du nettoyage de l'espace public se partage aujourd'hui essentiellement entre deux opérateurs principaux : la Commune d'une part, qui entretient l'essentiel des rues présentes sur son territoire et l'Agence Bruxelles-Propreté d'autre part, gérant de manière exclusive de nombreuses voiries dites régionales (ou supracommunales) .

A Schaerbeek, 25% des voiries - soit ¼ des rues - sont en effet gérées par la Région qui entretient principalement des grosses artères et places schaerbeekois : Boulevard Auguste Reyers, Place Dailly, Place de Jamblinne de Meux, Avenue du Diamant, Boulevard Général Wahis, Chaussée de Haecht (sur un important tronçon), Boulevard Lambermont, Boulevard Léopold III, Place Liedts, Chaussée de Louvain (sur un important tronçon), Rue des Palais (sur un important tronçon), Place de la Reine, Boulevard Roi Albert II, Avenue de Roodebeek, Rue Royale (sur un important tronçon), Boulevard Simon Bolivar, etc.

Loin d'être optimale, cette gestion partagée complique quotidiennement le travail des équipes sur le terrain en amenant, comme souligné ci-dessus, beaucoup de confusion et des difficultés opérationnelles dans le chef de tous les agents de propreté (tant communaux que régionaux) actifs sur le territoire schaerbeekois.

Problèmes de coordination, de communication, de suivi... les difficultés sont multiples et récurrentes, mettant à mal la bonne gestion de l'espace public.

En outre, à ces difficultés s'ajoute le fait que la Commune et la Région s'appuient sur des approches et méthodes de travail bien différentes créant parfois un système à deux vitesses. La Commune dispose en effet d'une connaissance fine des réalités locales et des spécificités propres à chaque quartier lui permettant d'adapter systématiquement sa stratégie opérationnelle à la situation, ce qui n'est pas toujours le cas de Bruxelles Propreté qui, opérant sur l'ensemble du territoire bruxellois, a justement plutôt tendance à travailler sur base d'un seul et même *modus operandi* pour l'ensemble des voiries placées sous sa responsabilités. Cette différence organisationnelle et de flexibilité a évidemment un impact visible sur le terrain.

Autre difficulté de taille, Bruxelles Propreté est le service public en charge de la collecte des déchets ménagers, collecte qui est bien souvent source de salissures puisqu'il n'est pas rare que des sacs mal fermés soient renversés, éventrés par la faune sauvage ou déchirés dans la précipitation de la collecte. Force est donc de constater que régulièrement de nombreuses voiries se retrouvent fortement salies après la collecte alors même que, bien souvent, le balayeur de rue est déjà passé. En outre, les sacs mal présentés ou non conformes sont laissés sur place transférant de ce fait la responsabilité de leur gestion à la Commune, ce qui accentue l'état et le sentiment de malpropreté post collecte.

Par ailleurs, Bruxelles Propreté est aussi l'opérateur privé pour l'enlèvement des déchets de la grande majorité des commerçants de la commune. En cas de problème, il lui est difficile d'agir comme un service public et de sanctionner le contrevenant qui est aussi son client. Cette situation engendre dans certains quartiers très commerçants des situations persistantes de salissures.

Le système actuel complexifie donc cette volonté, pour la Commune, de mener une politique d'entretien de l'espace public cohérente, uniforme et pleinement efficiente sur l'ensemble de son territoire.

Action 84 :

Jouer un rôle actif dans la conclusion d'une nouvelle convention organisant une collaboration renforcée et réciproque sur le terrain entre les 19 communes bruxelloises et Bruxelles Propreté (projet à la manœuvre de Bruxelles Propreté). Celle-ci doit se fonder sur une logique de résultats visant à une meilleure qualité du nettoyage de l'espace public adapté aux réalités de terrain de chaque quartier.

Action 85 :

Institutionnaliser des temps d'échanges entre les deux administrations pour favoriser une meilleure communication et coordination.

Action 86 :

Poursuivre et renforcer les collaborations actives proposées par l'Agence régionale dans le cadre de sa stratégie clean.brussels.

Action 87 :

Adopter de manière concertée avec Bruxelles Propreté une stratégie de traitement des problèmes de propreté récurrents se posant sur les voiries régionales présentes sur le territoire schaarbeekois. Cette stratégie commune devra viser un meilleur entretien de l'espace public mais aussi prévoir une approche pédagogique et répressive.

Action 88 :

Travailler à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans d'action conjoints, notamment pour le quartier Nord (déjà en route) et pour appréhender certaines problématiques spécifiques (axes commerçants, présentation des déchets ménagers, sacs éventrés, etc.).

Action 89 :

Continuer de plaider en faveur du transfert intégral du nettoyage et de l'entretien des voiries régionales aux communes ainsi que des ressources nécessaires, comme prévu initialement dans le volet intra-bruxellois de l'accord institutionnel pour la sixième réforme de l'Etat du 11 octobre 2011 et conformément à la motion votée à l'unanimité par le Conseil communal en juin 2021.

Action 90 :

Continuer à plaider pour l'évolution progressive du système de collecte en porte à porte vers un système de points d'apports volontaires ayant déjà fait leurs preuves dans de nombreuses villes et communes comparables (cf action 17 de l'objectif stratégique n°1).

CONCLUSION

Fort d'un diagnostic approfondi, d'un important processus de consultation citoyenne et d'une réorganisation interne ambitieuse, ce Plan de Propreté publique 2026-2031 dote véritablement la Commune de Schaerbeek et son Service Propreté d'une véritable feuille de route stratégique et cohérente qui permettra de :

- Optimiser la gestion quotidienne de l'espace public et celle des problématiques prioritaires ;
- Renforcer et développer encore les équipements dédiés à la propreté, tout en améliorant leur bon usage ;
- Évaluer en continu l'état de propreté des rues schaerbeekois ainsi que la qualité du service rendu ;
- Construire une relation plus étroite et une meilleure collaboration avec les Schaerbeekois ;
- Responsabiliser davantage les auteurs de faits de salissures ;
- Améliorer la collaboration entre partenaires de la propreté publique.

En effet, les 6 objectifs stratégiques qui le composent, et les 90 actions qui en découlent, constituent non seulement un cadre opérationnel clair pour les équipes communales, mais aussi une base solide pour renforcer la confiance et les liens entre la Commune, ses partenaires et les Schaerbeekois.

Il convient par ailleurs de souligner que ce plan se veut évolutif : il s'adaptera continuellement aux réalités du terrain, aux nouveaux enjeux, aux contraintes émergentes et aux innovations en matière de gestion de l'espace public. Il intégrera en outre les enseignements tirés tant de ses réussites que de ses échecs, afin d'améliorer en permanence son efficacité.

Préserver un cadre de vie propre et agréable est assurément un défi quotidien, qui nécessite autant de constance que de capacité d'adaptation.

En s'engageant résolument dans cette voie, Schaerbeek affirme sa volonté de garantir à chaque habitant un environnement de qualité, accueillant et propre, à la hauteur des attentes légitimes de celles et ceux qui y circulent, y travaillent et y vivent.